MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat : Prélèvement de la facture d'eau et/ou d'assainissement

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BONNEVALAIS - SERVICE DES EAUX à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BONNEVALAIS - SERVICE DES EAUX.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : dans les 8 semaines suivant le débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Identifiant Créancier SEPA

DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER
Nom, prénom :
Adresse :
Code Postal :
Ville :
Pays :

DÉSIGNATION DU CRÉANCIER	
Nom :	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BONNEVALAIS - SERVICE DES EAUX
Adresse :	19 RUE SAINT-ROCH
Code Postal :	28800
Ville :	BONNEVAL
Pays :	France

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN) | **IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)**

Type de paiement :

☐ Paiement Récurrent / répétitif

☐ Paiement ponctuel

Signé à :

Le (JJ/MM/AAAA) :

Signature :

DÉSIGNATION DU TIERS DÉBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUÉ (SI DIFFÉRENT DU DÉBITEUR LUI-MÊME ET LE CAS ÉCHÉANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BONNEVALAIS - SERVICE DES EAUX. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je règlerai le différend directement avec la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BONNEVALAIS - SERVICE DES EAUX.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.